

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DE LA FILIÈRE LONGUE BAC + 6

La présente présentation concerne :

- la nature du diplôme
- la structure de la formation
- les objectifs généraux de la formation
- le contenu de la formation
- l'organisation des modules
- les conditions d'admission
- les stages

I - LA NATURE DU DIPLÔME

Le diplôme désormais dispensé est un diplôme d'Architecte-Urbaniste avec une option, de spécialisation en Architecture ou en urbanisme, programmée en sixième année selon les thèmes des travaux de fin d'études.

Les élèves titulaires de ce diplôme après une activité professionnelle de 2 ans, auront la possibilité de faire un diplôme complémentaire de deuxième spécialisation correspondant à l'option qu'ils n'ont pas choisie lors de leur cycle initial. Des diplômes complémentaires (DESS, DEA), en liaison avec les Universités sont aussi à développer.

Ces diplômes complémentaires doivent se faire sur une période de 18 mois.

II - LA STRUCTURE DE LA FORMATION

Le projet d'Établissement envisageait une structure des études en 2 fois 3 ans avec possibilité pour les élèves les moins bons ou pour ceux qui le désiraient, de quitter l'école au bout de trois ans avec un diplôme de Technicien Supérieur en Architecture-Urbanisme.

La structure actuelle de l'enseignement ne permet pas d'appliquer un tel schéma : les cours nécessaires à la formation de technicien sont répartis sur les 6 ans alors que certains cours propres au cycle Architecte-Urbaniste commencent dès la première année.

Une structure de la formation en 3 fois 2 ans est mise en place conformément aux recommandations du 4^{ème} Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP).

Le premier cycle de 2 ans (1^{ère} et 2^{ème} Années) doit permettre aux élèves d'apprendre les sciences et techniques de base et de se familiariser avec l'Architecture et l'urbanisme. Il donne droit à un diplôme d'études générales.

Le deuxième cycle de 2 ans (3^{ème} et 4^{ème} Années) doit permettre aux élèves d'apprendre l'exercice de la profession d'Architecture et de l'Urbanisme à proprement parler. A l'issue de la quatrième année, les élèves doivent avoir acquis les éléments techniques professionnels nécessaires à

cette pratique. Ils passeront un examen qui leur permettra d'acquérir un diplôme d'Assistant-Architecte-urbaniste.

Les élèves n'étant pas admis en classe supérieure (5^{ème} Année) ou désirant quitter l'école pour convenances personnelles auront ainsi la possibilité d'exploiter cette formation intermédiaire sur le marché de l'emploi.

L'obtention de ce diplôme permet d'arrêter (ou de suspendre) les études pour trouver un emploi de collaborateur technique sur le marché, mais ne donnera pas d'office le droit de passer en 5^{ème} année.

Les conditions d'admission sont exposées au paragraphe III ci-après selon leur niveau d'étude antérieur, les candidats à l'EAMAU pourront rentrer à trois moments différents du cursus : au début de chaque cycle de 2 ans. Quelques places devront donc être réservées dans chaque cycle pour ces nouveaux arrivants, tous de statut privé, par les passerelles ainsi envisagées.

III - LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

L'enseignement à l'EAMAU vise l'acquisition progressive d'une culture urbaine solide et d'un savoir faire professionnel liés aux activités de conception de projet, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de communication qui constituent la trame des métiers de l'architecture et de l'urbanisme.

EAMAU/ FORMATION DE BASE - 1^{ER} Cycle C01 à C06 : OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

	ANNÉE 1	ANNÉE 2
Trimestre ⇒	Module C01 Sciences et Techniques de base	Module C04 Urbanisme 2
1	<ul style="list-style-type: none"> . Comprendre les notions de bases fondamentales . Savoir décrire et représenter graphiquement 	<ul style="list-style-type: none"> . Comprendre les logiques de production et de transformation de l'espace urbain, les rôles des différents acteurs publics et privés et les fonctions de l'urbanisme. . Savoir produire le rapport d'analyse d'un site en voie d'urbanisation
Trimestre ⇒	Module C02 Initiation à l'Architecture	Module C05 Aménagement Urbain
2	<ul style="list-style-type: none"> . Comprendre la logique du bâtiment, de sa constitution (fonctions d'usage) et de sa construction. . Savoir identifier les fonctions et représenter graphiquement et les fonctions les éléments constitutifs du bâtiment. 	<ul style="list-style-type: none"> . Comprendre les logiques qui sous-tendent un projet d'aménagement foncier, et la conception des infrastructures urbaines. . Savoir établir le plan d'aménagement d'un site en voie d'urbanisation, le découpage parcellaire, le réseau viaire.
Trimestre ⇒	Module C03 Initiation à l'Urbanisme	Module C06 Architecture 2
3	<ul style="list-style-type: none"> . Comprendre les logiques d'occupations de l'espace, des différentes fonctions urbaines, dans leur contexte physique, économique et social. . Savoir analyser et représenter l'occupation de l'espace urbain (cartes thématiques, croquis urbain, photo) 	<ul style="list-style-type: none"> . Comprendre les logiques du processus d'étude du projet de bâtiment depuis la formulation du programme jusqu'à la réalisation. . Savoir établir les documents graphiques d'un projet de bâtiment.

EAMAU/ FORMATION DE BASE – 2^{ième} Cycle C07 à C12 : OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

		ANNÉE 3	ANNÉE 4
	Trimestre ⇒	Module C07 Sociétés et Espaces Urbains	Module C10 Planification Urbaine
1		<ul style="list-style-type: none"> • . Comprendre les logiques relationnelles qui s'établissent entre les populations, leur habitat (au sens large), et le cadre institutionnel. • Savoir préparer, réaliser et présenter une enquête socio-économique en vue d'identifier un projet de quartier. 	<ul style="list-style-type: none"> • . Comprendre les enjeux et la nature des relations économiques qui s'établissent entre villes et territoires, et le sens de leur évolution. • Savoir préparer, établir et présenter les modes de planification spatiale d'une petite agglomération.
	Trimestre ⇒	Module C08 Maîtrise d'œuvre	Module C11 Urbanisme Opérationnel
2		<ul style="list-style-type: none"> • . Comprendre la logique des relations contractuelles entre maître d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, dans la conduite du projet de bâtiment. • Savoir établir les documents d'avant-projet sommaire d'un équipement collectif. 	<ul style="list-style-type: none"> • . Comprendre le cadre institutionnel et les modes d'intervention - publics et privés - en matière d'habitat. • Savoir définir les caractéristiques d'un projet d'habitat, en limite d'agglomération, associant la réhabilitation et l'extension du tissu existant ;
	Trimestre ⇒	Module C09 Maîtrise d'Ouvrage	Module C12 Habitat Urbain
3		<ul style="list-style-type: none"> • . Comprendre le cadre institutionnel et les modalités de l'action publique en matière d'équipement urbain. • Savoir définir les caractéristiques d'un équipement collectif, après enquête auprès des services de tutelle, des utilisateurs et des usagers. 	<ul style="list-style-type: none"> • . Comprendre les logiques socio-culturelles, économiques et financières qui conditionnent la faisabilité d'un projet de logements. • Savoir concevoir un avant-projet d'habitat urbain répondant à une demande clairement identifiée.

EAMAU/ FORMATION DE BASE – 2^{ème} Cycle C13 à C15 : OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

ANNÉE 5

Semestre ⇒

Module 13
Projet Urbain

1

- Comprendre les méthodes d'élaboration des projets urbains et les stratégies de développement local.
- Savoir identifier, monter, exécuter, gérer et évaluer un projet de Développement Urbain

Semestre ⇒

Module 14
Grands Équipements Urbains

2

- Comprendre les mécanismes des constructions complexes.
- Savoir élaborer, réaliser, gérer et évaluer les grands équipements urbains.

ANNÉE 6

Trimestre ⇒

Module 15
Séminaire de Méthodes

1

- Comprendre la déontologie du métier.
- Savoir rédiger les documents sur les marchés (public et privé, national et international).

Trimestre ⇒

2

TRAVAIL PERSONNEL DE FIN D'ÉTUDES

Et
Trimestre

3

IV - LE CONTENU DE LA FORMATION

Proposition de programme pour les 6 ans de formation (voir contenu des enseignements).

V - L'ORGANISATION DES MODULES (sur un trimestre 10 à 11 semaines)

Tous les modules sont basés sur des enseignements théoriques fondamentaux et des ateliers débouchant sur des projets réels.

Les enseignements fondamentaux sont programmés sur les 7 ou 8 premières semaines du trimestre en vue de permettre à l'élève d'acquérir les notions de base nécessaires.

Les 3 ou 4 dernières semaines sont consacrées aux ateliers au cours desquels des professionnels ou experts extérieurs ou locaux peuvent intervenir pour présenter les études de cas aux élèves sous la coordination d'un professeur permanent (recommandations du grand jury 98).

VI - CONDITIONS D'ADMISSION

Admission en première année

Concours d'entrée pour tous les candidats (boursiers ou privés).

Le concours est ouvert aux candidats ayant :

- un bac (toutes séries)
- ayant 25 ans au plus l'année du concours
- sans limitation de nationalité.

A l'issue du concours, la validité de l'admission est limitée à l'année du concours et ne peut être reconduite l'année suivante, pour les candidats boursiers. Pour les candidats non boursiers, cette validité peut être portée à 2 ans.

Admission en 3^{ème} année

Les admissions à ce niveau se font à titre privé uniquement, pour les candidats hors filière EAMAU. L'admission se fait à partir d'un dossier, composé des pièces suivantes :

- Pour les candidats extérieurs :

- âge limite : 35 ans (inclus)
- Diplôme de base : Technicien supérieur en bâtiment, urbanisme, Géomètre

Après leur admission, les élèves suivent le même cursus que les étudiants rentrés en première année ; à l'issue des quatre ans de scolarité, ils obtiennent, après réussite, le diplôme d'Architecte-Urbaniste.

Entrée en 5^{ème} année :

- Élèves de 4^{ème} année ayant obtenu leur diplôme d'assistant Architecte-Urbaniste et admis à passer en 5^{ème} année.

- Candidats extérieurs :

Les admissions directes à ce niveau se font à titre privé uniquement, pour les candidats hors filière EAMAU.

Les candidats extérieurs sont sélectionnés sur dossier (mêmes pièces que pour l'admission en 3^{ème} année).

L'âge du candidat doit être compris entre 26 et 40 ans.

Selon leurs formations d'origine, les candidats peuvent obtenir un diplôme à option de spécialité à l'issue de 2 ans de formation.

Les candidats ayant un diplôme d'Ingénieur des Techniques ou équivalent (Bac + 4/Grandes Écoles) obtiennent le diplôme d'Architecte-Urbaniste.

Les titulaires d'une maîtrise en Géographie Urbaine ou en Aménagement du territoire obtiennent en 2 ans un diplôme complémentaire de spécialisation en Gestion Urbaine.

VII - STAGES

Les stages sont programmés pendant les vacances pour permettre aux élèves de s'ouvrir sur le milieu professionnel et d'acquérir très tôt des expériences dans la pratique du métier.

Dans le cursus, ces stages sont obligatoires avec production de rapport :

- **FIN DU 1^{ER} CYCLE**

TERMES DE RÉFÉRENCES DE STAGE

ÉTUDIANTS DE L'EAMAU EN FILIÈRE :

ARCHITECTE - URBANISTE

- Stage de fin de 2^{ème} année -

Objectifs généraux de la formation

La filière vise l'acquisition progressive d'une culture urbaine et d'un savoir faire professionnel liés aux activités de conception de projet dans les secteurs suivants :

Cette formation s'appuie sur les secteurs suivants :

1. Sciences et techniques de base
2. Initiation à l'architecture

3. Initiation à l'urbanisme
4. Urbanisme 2
5. Aménagement urbain
6. Architecture 2

Objectifs du stage et résultats attendus

Les stages ont 2 objectifs :

1. pour les étudiants, mettre à l'épreuve les connaissances théoriques et pratiques acquises à l'École, et découvrir l'environnement et les comportements des professionnels
2. pour les structures d'accueil, évaluer le potentiel de la formation pour l'avenir en ressources humaines

Résultats attendus :

- pour l'étudiant, une analyse personnelle plus pertinente de son futur métier
- pour la structure d'accueil, des propositions à destination de l'EAMAU pour des correctifs éventuels des contenus de formation

Modalités d'évaluation

L'étudiant devra fournir un rapport de stage en 3 exemplaires dont un à destination de la structure d'accueil. Ce rapport sera présenté à l'École afin de valider le stage pour l'obtention du diplôme. L'étudiant devra aussi donner son appréciation sur les conditions de réalisation du stage sur une fiche prévue à cet effet et portée à la connaissance du maître de stage.

De même, la structure d'accueil fournira sur les fiches prévues son appréciation sur le stagiaire en particulier, ainsi que ses remarques sur les contenus de formation suivie par l'étudiant à l'EAMAU.

Enseignements reçus en 1^{ère} année

Les certificats 1 à 6 ont été réalisés au 1^{er} cycle

Compétences actuelles des étudiants

Les étudiants sont tous diplômant (D.E.G) de fin de 1^{er} cycle de l'EAMAU

Actions pouvant être menées durant le stage

L'étudiant pourra occuper les fonctions de Dessinateur, d'Assistant au Conducteur des travaux et de Concepteur de petits aménagements fonciers.

Conditions matérielles

La rémunération du stage est à négocier entre la structure d'accueil et le stagiaire. Fixée au départ, elle doit au minimum permettre au stagiaire de couvrir ses frais d'hébergement et de déplacements.

Une rémunération supplémentaire perçue à titre de <<prime de motivation >> dont les règles sont, elles aussi, établies au départ peu être pour des travaux de production exécutés par le stagiaire au bénéfice de la structure d'accueil.

- FIN DU 2EME CYCLE

TERMES DE RÉFÉRENCES DE STAGE

ÉTUDIANTS DE L'EAMAU EN FILIÈRE :

ARCHITECTURE - URBANISME

- Stage de fin de 2^{ème} cycle -
- Fin de 4^{ème} année

Objectifs généraux de la formation

La filière vise l'acquisition progressive d'une culture urbaine et d'un savoir faire professionnel liés aux activités de conception de projet, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de communication qui constituent la trame des métiers de l'architecture et de l'urbanisme :

1. Sciences et techniques de base
2. Initiation à l'architecture
3. Initiation à l'urbanisme
4. Urbanisme 2
5. Aménagement urbain
6. Architecture 2
7. Sociétés et espaces urbains
8. Maîtrise d'œuvre
9. Maîtrise d'ouvrage
10. Planification urbaine
11. Urbanisme opérationnel
12. Habitat urbain

Objectifs du stage et résultats attendus

Les stages ont 2 objectifs :

1. Pour les étudiants, mettre à l'épreuve les connaissances théoriques et pratiques acquises à l'École, et découvrir l'environnement et les comportements des professionnels
2. Pour les structures d'accueil, évaluer le potentiel de la formation pour l'avenir en ressources humaines

Résultats attendus :

- pour l'étudiant, une analyse personnelle plus pertinente de son futur métier
- pour la structure d'accueil, des propositions à destination de l'EAMAU pour des correctifs éventuels des contenus de formation

Modalités d'évaluation

L'étudiant devra fournir un rapport de stage en 3 exemplaires dont un à destination de la structure d'accueil. Il devra aussi donner son appréciation sur les conditions de réalisation du stage sur une fiche prévue à cet effet et portée à la connaissance du stage.

De même, la structure d'accueil fournira sur les fiches prévues son appréciation sur le stagiaire en particulier ainsi que ses remarques sur les contenus de formation suivie par l'étudiant à l'EAMAU.

Enseignements reçus en 1^{ère} année

Les certificats 7 à 12 ont été réalisés au 2^{ème} cycle.

Compétences actuelles des étudiants

Les étudiants sont tous diplômant (4 AAU) de fin de 2^{ème} cycle de l'EAMAU.

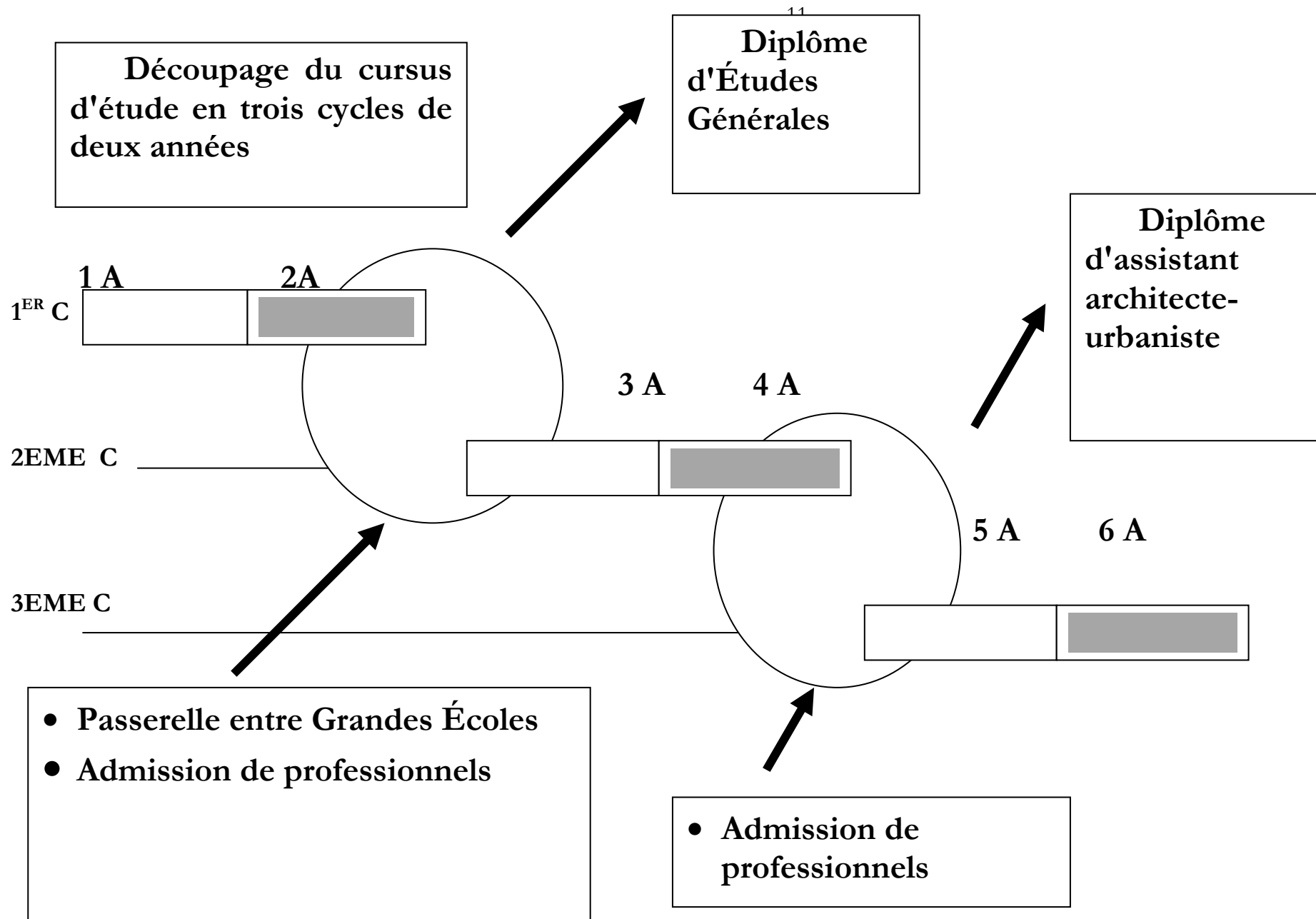
Actions pouvant être menées durant le stage

L'étudiant pourra occuper les fonctions de Projecteur et d'Assistant Architecte-Urbaniste.

Conditions matérielles

La rémunération du stage est à négocier entre la structure d'accueil et le stagiaire. Fixée au départ, elle doit au minimum permettre au stagiaire de couvrir ses frais d'hébergement et de déplacements.

Une rémunération supplémentaire perçue à titre de <<prime de motivation >> dont les règles sont, elles aussi, établies au départ peu être pour des travaux de production exécutés par le stagiaire au bénéfice de la structure d'accueil.



Document de réflexion sur la filière Architecture - Urbanisme à l'EAMAU

**Schéma Pédagogique
Découpage du Trimestre
(semaine et activités)**

1	
2	Enseignements Généraux
3	
4	
5	Évaluation des enseignements généraux
6	Présentation étude de cas et simulation
7	
8	
9	Atelier et projet
10	
11	Soutenance et évaluation du projet du certificat

EAMAU / Relecture du projet d'établissement / Oct. 98

PARTIE III - CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LISTE DES COURS DISPENSES A L'EAMAU

CLASSEMENT PAR CERTIFICATS

LISTE PROGRAMMÉE

1ERE ANNÉE

1^{ER} TRIMESTRE - Certificat C01 :	2EME TRIMESTRE - Certificat C02 :	3EME TRIMESTRE - Certificat C03 :
SCIENCES ET TECHNIQUES DE BASE INITIATION A LA CONSTRUCTION	INITIATION A L'ARCHITECTURE	INITIATION A L'URBANISME
. TOTAL HORAIRE : 336 H	.TOTAL HORAIRE 320 H	. TOTAL HORAIRE : 304 H
Mathématiques 32 h	Histoire de l'art 32 h	Géographie urbaine 32 h
Éléments de physique 32 h	Histoire de l'architecture 32 h	Morphologie urbaine 32 h
Descriptive 32 h	Patrimoine architectural africain 16 h	Histoire de l'urbanisme 1 16 h
Communication 1 16 h	Dessin d'architecture 64 h	Analyse urbaine 1 16 h
Anglais 16 h	Croquis d'architecture 1 64 h	Sociologie urbaine 1 16 h
Documentation 16 h	Sociologie de l'habitat 1 16 h	Cartographie urbaine 32 h
Matériaux de construction 32 h	Atelier d'architecture 1 96 h	Photographie aérienne 16 h
Dessin technique 32 h		Notion de topographie 2 16 h (techniques de relevé spatial)
Notion de topographie 1 16 h		Notion de télédétection 16 h
Notion de cartographie 16 h		Atelier d'urbanisme 1 128 h
Statistique 1 16 h		
Informatique 1 16 h		
Atelier d'arts plastiques 64 h		

2EME ANNÉE

1^{ER} TRIMESTRE - Certificat C04 ;	2EME TRIMESTRE - Certificat C05 :	3EME TRIMESTRE - Certificat C06
URBANISME 2	AMÉNAGEMENT URBAIN	ARCHITECTURE 2
TOTAL HORAIRE : 256 H	. TOTAL HORAIRE : 320 H	. TOTAL HORAIRE : 320 H
Histoire de l'urbanisme 2 32 h	Topographie appliquée 32 h	Mathématiques appliquées 16 h
Histoire des villes africaines 32 h	Voirie et drainage e.p. 16 h	à l'architecture
Théorie de l'urbanisme 32 h	Réseau électricité urbain 16 h	Géométrie perspective 16 h
Économie urbaine 1 16 h	éclairage public	Matériaux tropicaux 16 h
Urbanisme opérationnel 1 64 h	Réseau de téléphone 16 h	Résistance des matériaux 32 h
Notion de cadastre 16 h	Croquis d'urbanisme 1 16h	Technologie du béton 16 h
Atelier d'urbanisme 2 96 h	Droit de l'urbanisme 16 h	Mécanique des sols 32 h
	Élément de droit foncier 16 h	Techniques de construction 1 32 h
	Droit de l'environnement 16 h	Physique du bâtiment 16 h
	Environnement urbain 1 16 h	Croquis d'architecture 2 16 h
	(déchets urbain, ordures ménagères ...)	Maquette 32 h
	Atelier d'urbanisme 3 128 h	Informatique 2 16h
	(aménagement urbain)	Atelier d'architecture 2 96 h

3EME ANNÉE

1^{ER} TRIMESTRE - Certificat : C07	2EME TRIMESTRE - Certificat C08 :	3 EME TRIMESTRE - Certificat C09 :
SOCIÉTÉS ET ESPACES URBAINS	MAÎTRISE D'ŒUVRE	MAÎTRISE D'OUVRAGE
TOTAL HORAIRE : 304 H	TOTAL HORAIRE : 320H	TOTAL HORAIRE : 320 H
Sociologie de l'habitat 2 16 h	Acoustique architecturale 16 h	Maîtrise d'ouvrage de secteur public 32 h
Sociologie urbaine 2 16 h	Électricité et climatisation 24 h	Maîtrise d'ouvrage du secteur privé 16 h
Économie urbaine 2 32 h	Croquis d'architecture 3 16 h	Maîtrise d'ouvrage communal 32 h
(méthodes d'enquête socio économiques)	Méthodologie du projet 16 h	Planification et gestion urbaine 32 h
Statistiques 2 16 h	Dossier technique 16 h	Programmation et évaluation des services urbains 32 h
Démographie 32 h	Organisation et gestion des Chantiers 1 16 h	Communication 2 16 h
Économie africaine 16 h	Calcul des structures 1 32 h	Atelier de maîtrise d'ouvrage 128 h
Analyse urbaine 2 16 h	Métre et devis (descriptif, quantitatif et estimatif) 32 h	Programmation/évaluation des équipements ou services urbains 16h
Croquis d'urbanisme 2 16 h	Technique de construction 2 32 h	
Informatique appliquée a l'urbanisme 1 16 h	(gros œuvre, second œuvre et finition)	
Atelier d'urbanisme 4 128 h	Informatique appliquée à l'architecture 1 16 h	
	Atelier d'Architecture 3 (Grands équipements urbains) 104 h	

4 EME ANNÉE

1^{ER} TRIMESTRE - Certificat C10 :	2EME TRIMESTRE - Certificat C11 :	3 EME TRIMESTRE - Certificat C12
PLANIFICATION URBAINE	URBANISME OPÉRATIONNEL	HABITAT URBAIN
TOTAL HORAIRE : 320 H	TOTAL HORAIRE : 304 H	TOTAL HORAIRE : 304 H
Dynamique urbaine (processus d'urbanisation viabilisation) 24 h	Génie urbain 2 32 h	Opérations immobilières 16 h
Analyse systémique 16 h	Transports urbains 2 32 h	Espaces verts 2 - Parcs et jardins 16 h
Documents d'urbanisme SDAU, POS, PDU 24h	Typologie de l'habitat (modes d'habiter, classification des types) 16 h	Sociologie de l'habitat 3 16 h
Transports urbains 1 16 h	Technique cadastrale 24 h	Économie urbaine 4 16 h
Génie urbain 1 16 h	Code foncier et pratiques Foncières 24 h	Droit de la construction 16 h
Aménagement du territoire (Armature urbaine, équilibres régionaux, stratégie de développement régionale) 32 h	Système d'information géographique (SIG) 24 h	Économie de la construction 1 16 h
Informatique appliquée à l'urbanisme 2 16 h	Environnement 2 (Études d'Impact) 16 h	Technique de construction 3 32 h (G.O. /S.O. - Finition ; appliquée au logement)
Planification urbaine 16 h	Espace vert 1 16 h	Organisation et gestion des chantiers 2 16 h
Économie urbaine 3 16 h	Atelier d'urbanisme 6 128 h	Informatique appliquée à l'architecture 3 16 h
Sociologie urbaine 3 16 h		Croquis d'architecture 4 16 h
Atelier d'urbanisme 5 128 h		Atelier d'architecture 4 128 h

5 EME ANNÉE

1^{ER} SEMESTRE - Certificat C13 : PROJETS URBAINS	2EME SEMESTRE - Certificat C14 : GRANDS ÉQUIPEMENTS URBAINS
TOTAL HORAIRE : 520 H	TOTAL HORAIRE 520 H
Droit administratif 32 h	Maîtrise d'ouvrage (Marchés d'étude et des travaux) 24 h
Finances et fiscalités locales 32 h	Réhabilitation architecturale 32 h
Méthode d'élaboration des projets 24 h	Construction structures complexes 32 h
Analyse économique et méthode d'évaluation des projets 24 h	Calcul de structures 32 h
Restructuration urbaine 24 h	Acoustique 2 (Grand Espaces) 16 h
Génie urbain 3 16 h	Électricité/ Climatisation 32 h
Atelier d'urbanisme 7 : planification et développement local 368 h	Architecture intérieure 64 h
	Métré et devis 2 (quantitatif et estimatif) 24 h
	Économie de la construction 2 16 h
	Atelier d'architecture 5 (Grands Équipements) 272 h

6EME ANNÉE

1^{ER} TRIMESTRE - Certificat C15 :	2EME ET 3EME TRIMESTRE
TOTAL HORAIRE : 192 H	ÉLABORATION DES TRAVAUX DE FIN D'ÉTUDES
Déontologie du métier (Marchés d'étude et des travaux) 64 h	
Les marchés (publics, privés, internationaux et nationaux) 32 h	
Séminaires de méthode 64 h (analyse de la valeur, analyse transactionnelle, etc....)	